

Arrêté n°2019-22-0003

**Portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Cantal.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir.

**Article 2 :** Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale du Cantal est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir

**Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **M. Pascal TARRISSON, Directeur du CH Henri Mondor d'Aurillac, FHF, titulaire**
- Mme Cathy MERY, Directrice du CH de St FLOUR, FHF, suppléante
- **Mme Muriel DARFEUILLE, Directrice du Centre d'Hospitalisation de Maurs, FEHAP, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Patrick ESTELA, Directeur de la Clinique du Souffle les Clarines, FHP, titulaire**
- M. Philippe GUERIN, Directeur Médical de la Clinique du Souffle les Clarines, FHP, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Catherine AMALRIC, Présidente de CME du CH d'Aurillac, FHF, titulaire**
- Dr Denis DUCHAMP, Président de CME du CH de Saint-Flour, FHF, suppléant
- **A désigner, Président de CME, FHF, titulaire**
- Dr Khalid LANJRI, Président de CME du CH de Murat, FHF, suppléant
- **Dr Jacques MARKARIAN, Président de CME du Centre Médico-Chirurgical Tronquières, FHP, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **M. Serge GARNERONE, Directeur de l'EHPAD de Chaudes Aigues, FHF, titulaire**
- A désigner, FHF, suppléant
- **M. Pierre FOURNIE, Directeur de la Fédération ADMR du Cantal, URIOPSS, titulaire**
- Mme Françoise NOEL, Déléguée Départementale du Cantal SYNERPA, suppléante
- **Mme Marie-Claude ARNAL, Vice-Présidente du CCAS d'Arpajon-sur-Cère, titulaire**
- M. René PAGIS, Vice-Président du CCAS d'Aurillac, suppléant
- **M. Lucien LALO, Directeur Général de l'ADAPEI 15, titulaire**
- M. Romain BERTHET, Responsable Service aux personnes, ADMR, suppléant
- **M. Christophe LESTRADE, Directeur de l'Association Les Bruyères, NEXEM, titulaire**
- M. Michel KAVACLIS, Directeur du FAM Résidence Jacques Mondain-Monval, FEHAP, suppléant

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **Mme Evelyne VIDALINC, Directrice de l'ANPAA Cantal, titulaire**
- Mme Marie-Claude ALIQUI, Association OPPELIA, Directrice de l'APT 15 – CSAPA CAARUD, Fédération Addiction, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Nathalie BOIVENT, ANEF Cantal, Collectif ALERTE, titulaire**
- M. Alain AUTEGARDEN, Vice-Président de la Délégation Cantal-Puy-de-Dôme du Secours Catholique, Collectif ALERTE, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Patrick MONTANIER, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Madeleine PASQUIE, Oncologue, URPS Médecins, suppléante
- **Dr Jacques MALAVAL, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Claude CHEVENET, Dermatologue, URPS Médecins, suppléante
- **Dr Paul BOUTEILLE, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Carmen TAMAS GHENU, Médecine nucléaire, URPS Médecins, suppléante

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Mme Nadège MILLE, URPS Infirmiers, titulaire**
- Mme Corinne PARAS, URPS Orthophonistes, suppléante
- **M. Thomas CHARBONNIER, URPS Biologistes, titulaire**
- M. Jean-Vincent POUGET, URPS Pharmaciens, suppléant
- **M; Aurélien BRAVY, URPS Chirurgiens-Dentistes, titulaire**
- Mme Emilie VALLON, URPS Orthoptistes, suppléante

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, Interne de Médecine générale, SARHA, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
  - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
  - des communautés psychiatriques de territoire
- **M. Patrick CHOLME, Directeur Filière Métiers Auvergne-Rhône-Alpes, Centre de santé infirmier d'Aurillac, Croix Rouge Française, titulaire**
  - A désigner, suppléant
  - **Dr Yoann MARTIN, Médecin Généraliste à la MSP de Pontgibaud, titulaire**
  - Dr Dominique MEYER, Rhumatologue au Pôle territorial de santé de Saint-Flour, suppléant
  - **Dr Cathy GERLES, Réseau de santé RESAPAC 15, titulaire**
  - Mme Cathy OLS, Réseau de santé RESAPAC 15, suppléante
  - **A désigner, titulaire**
  - A désigner, suppléant
  - **A désigner, titulaire**
  - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Rémi SERRIERE, Médecin coordonnateur HAD du CH d'Aurillac, titulaire**
- M. Pierre MOSSE, Directeur des Affaires Générales, de la Qualité et coordonnateur du GHT - CH d'Aurillac, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Bruno MOMPEYSSIN, Président du Conseil Départemental du Cantal de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr Guillaume DANJOY, Conseiller Ordinal, suppléant

**Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **A désigner, l'UNAFAM, titulaire**
- M. Michel ALBERT, Membre du bureau de la Délégation Cantal de l'UNAFAM, suppléant
- **Mme Dominique CHARLEUX, Présidente de l'Association Locale Entraide Handicap (ALEH), titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Jean-Claude MISSONNIER, CLCV Aurillac, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Thierry HUMBERT administrateur UDAF 15 titulaire**
- Mme Claudette MIJOLE, Vice-Présidente de l'UDAF 15, suppléante
- **M. Alain COURTINE, INDECOSA, titulaire**
- Mme Martine HIRECH, INDECOSA, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **M. Jean-Claude MIZERMONT, Fédération nationale des retraités des chemins de fer de France et d'Outre-Mer, titulaire**
- M. Claude TYSSANDIER, Président de l'UNA ASeD Cantal, suppléant
- **M. Christophe ODOUX, Union Nationale pour la Prévoyance Sociale de l'Encadrement CGC, titulaire**
- M. Bertrand HOËL, Président de la Fédération ADMR Cantal, suppléant
- **M. Alain COSTES, Président de l'ADAPEI Cantal, titulaire**
- Mme Monique MERAL, Présidente de l'Association des Sourds d'Aurillac et du Cantal, suppléante
- **M. Maurice LAMOUREUX, Association des Paralysés de France du Cantal, titulaire**
- M. Paul SANZ, Président de l'Association pour la Réhabilitation des Cantaliens Handicapés, suppléant

**Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**

a) Conseiller Régional

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **Mme Sylvie LACHAIZE, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Cantal en charge de la solidarité sociale et des affaires régionales, titulaire**
- Mme Aline HUGONNET, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Cantal en charge de l'action sociale et de l'insertion, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Dr Nathalie PIERLOT, Médecin PMI du Cantal, titulaire**
- A désigner, Médecin PMI du Cantal, suppléant

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentants des communes

- **Mme Magali MAUREL, Conseillère Déléguée chargé des affaires sanitaires et santé pour la commune d'Aurillac, titulaire**
- M. Bernard TIBLE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Aurillac, suppléant
- **M. Pierre JARLIER, Maire de Saint-Flour et Membre du Comité de Massif du Massif Central, titulaire**
- M. Gérard LEYMONIE, Maire de Mauriac, suppléant

**Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

a) Représentant de l'Etat

- **Mme Véronique LAGNEAU, Directrice de la DDCSPP du Cantal, titulaire**
- Le Représentant de la Directrice de la DDCSPP du Cantal, suppléant

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **Mme Marie-Noëlle GABEN, Présidente de la CPAM du Cantal, titulaire**
- M. Jean-Pierre MAZEL, Président de la CARSAT Auvergne, suppléant
- **M. André PEYRONNET, Administrateur de la MSA Auvergne, titulaire**
- M. Jean-Paul DELPUECH, Administrateur et Vice-Président du RSI Auvergne, suppléant

**Collège 5 / Personnalités qualifiées**

- **M. Philippe BONAL**, Directeur de la Mutualité Française Cantal SSAM, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- **Dr Pierre ZUBER**, Président du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Haute Auvergne
  
- **Article 3** : La composition du collège 2b des "Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées sera revue au fur et à mesure des mouvements des membres du collège concerné du fait de l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.
  
- **Article 4** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.
  
- **Article 5** : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 février 2019

Par délégation  
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS